VOL LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 29 AOUT 1923 — No. 40

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MAN[illegible]BA EST PUBLIE [illegible] PRIMÉ TOUS LES [illegible] REDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

COUPS DE PLUME

L'on se demande de tous côtés quel sera le résultat du "Wheat pool".—

Une chose certaine c'est que les organisateurs du mouvement sont d'une activité fébrile et qu'ils ne négligent rien pour arriver au but de leurs désirs, c'est-à-dire, l'enrolement d'un nombre de cultivateurs suffisant pour représenter la moitié de la récolte de l'Ouest.

L'on semble croire que dans l'Alberta et la Saskatchewan l'on obtiendra le cinquante pour cent. Il y a des doutes au sujet du Manitoba.

Déjà cependant dans l'Ouest plusieurs cultivateurs importants se sont retirés du mouvement et refusent de signer un contrat qui les liera pour cinq ans sans leur donner aucune garantie.

Quant au Manitoba, le ministre de l'agriculture et le whip du gouvernement conseille la prudence aux cultivateurs de notre province; ils ne sont pas des enthousiastes du projet, bien plus ils n'y sont pas favorables.

Notre premier ministre promet bien son support moral, mais c'est tout. Quant à prendre une décision sur le point en litige, pour ou contre le projet,cela ça n'est pas son fort; il balance; il verra de quel côté souffle le vent et alors il tendra les voiles de son embarcation,il suivra le courant.

Inutile de répéter sans cesse que nous sommes tous en faveur d'une coopération, si cette coopération peut donner prospérité et bonheur à la classe agricole du pays, mais on a raison de craindre pour le succès de l'entreprise en voyant la manière dont on s'y prend pour mener l'affaire à bon terme.

Nous croyons faire bien en invitant nos cultivateurs à ne pas se jeter dans le mouvement les yeux fermés et sans prendre la peine de lire et d'étudier à fond le contrat qui leursera présenté.

En signant ce contrat le cultivateur s'engage pour cinq ans à remettre chaque année tout son grain entre les mains du bureau d'administration du Pool. Il ne sait pas encore quel sera le personnel de ce bureau; il n'en connaît pas le gérant; il n'a aucune garantie des capitaux nécessaire à toute cette administration; il ne sait pas le nombre des élévateurs dont le bureau pourra disposer; il ne reçoit des initiateurs du mouvement aucune garantie, mais de son côté il donne toute sa récolte.

Le risque est-il prudent?... C'est la question que doit se faire tout cultivateur soucieux de conserver son bien et de protéger le domaine acquis après de longues années de travail dur et pénible.

Il ne faut pas oublier que toute cette organisation sera la duplication du système déjà en existence et connu sous le nom du Grain Exchange.

Il ne faut pas oublier non plus que ce qui peut être bon pour l'Alberta et la Saskatchewan peut ne pas avoir la même valeur pour le Manitoba où la récolte est battue plusieurs semaines à l'avance des récoltes des autres provinces de l'Ouest.

L'on veut s'accaparer de la récolte de 1923; c'esttrès bien, mais n'aurait-on pas dû organiser le système plus tôt? Pourquoi ce retard jusqu'au moment où la récolte est toute coupée, et pourquoi toute cette hâte, cette précipitation à la dernière minute?

Il est clair que les chefs fermiers, après leur fiasco du Compulsory Wheat Board, veulent à tout prix redorer leur blason,refaire leur réputation amoindrie en organisant un pool quelconque, n'importe quoi, pourvu que l'on puisse dire qu'ils ont fait quelque chose; mais ce qui importe le plus aujourd'hui, ce n'est pas tant la satisfaction personnelle des chefs que le bien-être et le succès de la classe agricole en général.

Un Voluntary Wheat Pool; c'est très bien, pourvu qu'il soit organisé sagement, et sur une base solide avec les capitaux et la machinerie nécessaires au succès; mais encore une fois, gare à la casse, si faute de bonne organisation, la machine se brise et si les morceaux retombent encore sur les épaules du cultivateur déjà écrasé par le fardeau des impôts actuels.

La taxe, la hideuse taxe augmentera en volume et se fera voir plus que jamais dans toute sa laideur.

M. ARPIN

Nous avons été heureux de rencontrer sur la rue M. J. E. Arpin, gérant de la Banque d'Hochelaga, qui a subi un si sérieux accident d'automobile la semaine dernière au moment où il se rendait aux Etats-Unis, avec quelques amis, en voyage d'affaires. Tous ses amis lui souhaitent un prompt et complet rétablissement.

DES PRERES

C'est le cri douloureux de l'Eglise de France!

La guerre lui a tué 4,618 clercs et pendant cinq ans elle a vidé ses séminaires.

Maintenant, il n'y a plus qu'un prêtre pour 1,061 âmes, parfois UN curé pour 3, 4, 5 paroisses ... Et, dans le nombre, combien de vieillards à bout de souffle!

Trop souvent: LE PRETRE QUI MEURT N'EST PAS REMPLACE! Quelle désolation! Le prêtre est loin, le prêtre est rare.... Alors, on vit sans prêtre, on meurt sans prêtre!

Et cependant, peut-on se passer de prêtre?

Rappelez-vous les grandes dates de la vie, les grands événements de famille. Il y faut un prêtre!

POUR LE BAPTEME: un prêtre.
POUR LA PREMIERE COMMUNION: un prêtre.
POUR LE MARIAGE: un prêtre.
POUR LE DERNIER PARDON: un prêtre.

Il est l'homme qui n'a pas de famille, mais qui est de la famille de tout le monde.
qui bénit le berceau, le lit de mort et le cercueil...
Que les petits enfants s'accoutument à aimer....
qui est le consolateur par état de toutes les misères de l'âme et du corps."

(Lamartine)

Plus que cela encore: Il est le MINISTRE DE DIEU, son représentant, le grand Médiateur, "celui qui donne Dieu aux hommes et les hommes à Dieu" (Planus).—Sans lui pas de sacrements, pas de vie divine....

Le curé d'Ars disait vrai: Laissez une paroisse vingt ans sans prêtres on y adorera les bêtes"... au moins le veau d'or!

NON! IL NE FAUT PAS QUE LA FRANCE MANQUE DE PRETRES ENFANT, JEUNE HOMME:

—As-tu rêvé d'une VIE MAGNIFIQUE? Pense à celle-ci: Servir le Christ!

—As-tu souhaité une VIE FECONDE? Quoi de mieux: Sauver les âmes!

Veux-tu consoler, bénir, pardonner, élever les coeurs, redresser les courages, servir les pauvres... faire rayonner le Christ et souffrir avec lui?

"Si Vis... si tu veux, viens, suis-moi!" Cet appel est pour toi peut-être... y penses-tu?

PARENTS CHRETIENS:

—Avez-vous songé à cette DETTE? Vous devez tant à l'Eglise! Seriez-vous quitte avec un peu d'argent?.... Non, certes, elle aussi vous demande l'impot du sang.

Donner de votre argent, c'est bien; donner vos enfants, c'est mieux.

—Avez-vous songé à cet HONNEUR? Votre fils, ministre de Dieu! TOUS: hommes d'oeuvres, catéchistes, professeurs, instituteurs.... faites-vous recruteurs des prêtres du Christ.

Que toute paroisse ait ses séminaristes, toute famille l'ambition de les fournir.

LES AMES ONT FAIM D,IDEAL, DE DIVIN. DONNEZ DES PRETRES.

Ce grand appel de vie spirituelle, il faut souhaiter qu'il soit entendu. Il l'a été déjà depuis la guerre, par les plus nobles âmes. Car on a constaté dans le nouveau recrutement sacerdotal la floraison d'une jeunesse ardente, enthousiaste, de qualité et de culture supérieures. Le nombre même augmente d'année en année. Il ne répond pas encore à tous les besoins de l,Eglise si éprouvée par ses pertes sanglantes, mais il s,en rapproche.

Quand je publiais ces articles sur la glorieuse misère des prêtres qui ont été suivis avec une sympathie bien significative, plus d'une fois des membres éminents du clergé m'ont fait cette objection:—Prenez garde: vous risquez de tarir les vocations par la crainte d'une vie trop dure!—Quelle erreur et quel doute chez ceux qui devraient le moins douter! Comme si la crainte avait jamais fait reculer une jeunesse aspirant au dévouement et au don de soi! Mais, au contraire secouer l'apathie— non la mauvaise volonté qui n'existera jamais—du non-catholique, et aussi de tous ceux qui désirent maintenir une influence religieuse ou tout au moins spirituelle et morale, c'est donner désormais aux prêtres l'impression qu'ils ne seront pas méconnus ni oubliés à l'avenir, qu'on leur fournira les moyens de vivre et même d'être tranquilisés sur le sort de ceux qui sont naturellement à leur charge.

Un petit livre de l'abbé Bouvier sur la Vocation sacerdotale pose un grave problème religieux. Le signe de la vocation ecclésiastique est-il déterminé par un attrait peu à peu irrésistible, par une action invisible et directe de Dieu? "L'attrait divin, dit M. Ribet dans l'Ascétique chrétienne, se reconnaîa à certaines touches intérieures que l'on ressent à l'heure du recueillement et de la prière, dans les moments de ferveur sensible." Mais cet attrait est-il indispensable? On le surprend dans la vocation d'un Lacordaire, d'un abbé de Broglie. Il est bien tentant de reconnaître une vocation à ce signe. Tous ceux qui aiment à introduire dans la vie intérieure un peu de frémissement pascalien et romanesque, s'y rallieraient volontiers. Mais les grands théologiens n'ont cure du romanesque ni de cette palpitation sacrée où Dieu semble apparaître à l'âme ébranlée. Ils sont beaucoup plus positifs. Ils voient la vie plus simple et, pour employer un mot de Jules Laforgue, toute quotidienne. Ni saint Thomas, ni saint Charles Borromée ne parlent de l'attrait. Saint Thomas, pour les candidats aux saints ordres, ne réclament que la moralité et la science. Saint Liguori ajoute l'intention droite qui était supposée par saint Thomas. Saint Ignace qui dans ses Exercices a traité tout spécialement de la vocation distingue les vocations d'attrait, les vocations de miracle et les vocations de raison. Pour celles-ci, l'âme se détermine d'elle-même avec ses ressources ordinaires, la grâce et la foi, l'examen, la réflexion et au besoin les conseils de l'autorité et l'expérience.

Mais ne va-t-on pas avec les vocations de raison,ouvrir trop larges les portes du sanctuaire? Ce n'est pas à croire, car les recommandations de saint Paul et les prescriptions des Conciles ne sont pas tombés en désuétude. L'attrait, aujourd'hui, n'est-il pas encore dans un grand élan de générosité qui pousse des coeurs tendres et religieux à aider l'Eglise en deuil? Nous n'avons que des prêtres zélés, et pas d'inutiles. La petite affiche verte réveillera ou soutiendra ces coeurs fervents.

HENRI BORDEAUX,
de l'Académie française.

L'AMERIQUE TRISTE

L'Amérique rit de moins en moins. C'est du moins ce qu'annonce le docteur Ballard, psychiâtre réputé de Kansas City.

Depuis trois ans, tous les jours du mois de mai, ce savant étudie pendant une heure à sa fenêtre l'expression de physionomie des passants, qu'il classe en quatre catégories, les rieurs, sourieurs, indifférents et tristes.

Lss résultats de cette curieuse enquête sont nettement inquiétants. Qu'on en juge:

Les physionomies rieuses diminuent de plus en plus: de 6 pour cent en 1921, elles sont tombées à 3,65 pour cent en 1922 et à 2,25 pour cent en 1923.

Les "sourieurs" qui avaient progressé de 12 pour cent en 1921 à 13,5 pour cent en 1922, ne représentent plus qu'une proportion de 9,75 pour cent en 1923.

Les indifférents sont de beaucoup la majorité: 52 pour cent en 1923.

Mais ce qui est particulièrement affligeant, c'est l'accroissement du nombre des "tristes", qui de 27 pour cent en 1921 passent à 36 pour cent en 1923.

Sans attacher à cette statistique plus d'importance qu'il ne convient, il est permis de penser que les chiffres publiés par le docteur Ballard sont malheureusement vraisemblables et qu'ils correspondent à un état de choses qu'il n'est pas trop aisé de constater ailleurs même qu'aux Etats-Unis.

Le neurologue a oublié d'indiquer les causes de cette tristesse croissante de l'Amérique. L'influence de la guerre, de la vie chère, la crise des affaires, la prohibition et tout ce dont elle est le symbole sont évidemment les principales.

L'énorme usure vitale que produisent le rythme frénétique de l'existence et l'absence de la vraie campagne aux Etats-Unis est un autre facteur important de mélancolie.

Mais je crois que c'est surtout dans le sentiment confus de la paix qui ne se fait pas, du déséquilibre du monde un peu la faute des Etats-Unis eux-mêmes—et, d'autre part, dans la crise générale de la tradition américaine de liberté, si finement analysée ici même par la romancière Catherine Fullerton qu'il convient de rechercher les origines de ce fléchissement tout momentané de la joie de vivre américaine. La standardisation des esprits et des moeurs et l'existence d'une censure exagérément rigoriste déterminent fatalement un abaissement passager du "tonus" vital aux Etats-Unis.

Bien entendu, ce ne sont là que vues personnelles—et combien hâtives.

Tout comme la vieille Europe l'Amérique a besoin d'humoristes—et peut-être aussi d'un nouveau Whitman. Qu'elle commence, en tout cas, par ne point proscrire les oeuvres de Maitre François Rabelais.

Maurice Bourgeois.

LE PAPE DOIT RESTER A ROME

Un démenti à une nouvelle absurde

Paris — Une nouvelle singulière en même temps qu'absurde, mise en circulation par un journal de Chicago, a fait il y a quelque temps le tour de la presse européenne, mais a été aussitôt démentie par le "Temps" de Paris On annonçait que le Pape était à la veille de quitter Rome pour se retirer à Vienne, et, une fois dans cette ville, de travailler à reconstruire les Etats Pontificaux avec les lambeaux de l'ancien empire d'Autriche.

La vérité est que le pape ne veut, ni ne peut s'éloigner du tombeau de saint Pierre. Il s'agit, du reste, d'une question de dogme; car il ne faut pas oublier que l'Eglise porte les noms de Catholique, Apostolique et "Romaine" et que ces trois épithètes sont essentielles à son caractère. Les papes n'ont pas quitté Rome au moment des cruelles persécutions des empereurs, pourquoi l'abandonneraient-ils aujourd'hui?

Les deux exils que les papes ont été obligés de subir au cours d'une période de près de vingt siècles ne font que confirmer ce fait. Les soixante-dix années durant lesquelles le siège des apôtres a été transporté à Avignon ne peuvent pas être considérés comme un exil, mais comme une véritable captivité à laquelle ils ont été obligés de se soumettre pour échapper aux exigences de la France et à l'anarchie qui régnait à Rome au 14me siècle. Cet exil ressemblait en tous points à la captivité d'Alexandre III à Sens, du temps de Barberousse, et de Pie VII sous le régime de Napoléon 1er.

Avignon ne peut, dans aucun sens, être considéré comme un précédent, mais bien comme une déplorable exception. La voix puissante du grand poète Pétrarque, l'intercession de Ste Catherine de Sienne sont parvenues à rappeler autour du tombeau de Saint Pierre le chef de la religion catholique.

Il est vrai qu'au lendemain de 1871, lorsque le pape a été privé de son pouvoir temporel, s'est produit un déluge de projets fantastiques suggérant que le Saint-Siège soit transporté dans un autre royaume, mais jamais Pie IX ou Léon XIII n'ont tenu compte de ces offres ridicules. Il existe, à ce sujet, un dossier fort amusant contenant les offres ridicules adressées aux papes. Pour la plupart ces offres venaient d'Europe. Au nombre de ces projets se trouvaient l'acquisition de Corfou, des Baléares, des Canaries, d'Avignon, du Tessin, de Trieste, de la principauté de Lichtenstein et même de l'Irlande. Mais le projet le plus fantastique a été soumis sous le pontificat de Léon XIII. Un catholique d'Amérique proposait, avec une conviction admirable, l'achat des Açores et le transport, pierre par pierre, de la basilique de Saint-Pierre et du Vatican dans ces îles de l'Atlantique.

Aujourd'hui il est interdit à un catholique et surtout à un prêtre ayant conscience de son devoir de suggérer même la possibilité la plus éloignée du départ du Saint-Pierre de la Ville Eternelle.

UNE FUSION DE DEUX BANQUES

Ottawa — L'hon. W.-S. Fielding, ministre des finances, a annoncé lundi qu'à la requête des deux banques concernées, et conformément à la loi des banques, il consentait à ce que la Banque de Hamilton vende son actif à la Banque du Commerce Canadienne. Le ministre a expliqué que tout en n'étant pas partisan, en général, des fusions de banques, il les croit nécessaires en certains cas. Celle en question est justifiée par l'intérêt public.

La Banque de Hamilton, d'après M. Fielding, est entièrement solvable et sa situation est même, sous certains rapports, solide; mais comme quelques-unes des autres banques, elle a subi des pertes qui causent à ses directeurs de l'anxiété pour l'avenir. Dans ces circonstances, et étant donnée l'incertitude de l'état des affaires, l'intérêt des actionnaires et du public conseille la fusion avec une autre banque.

Quinze banques canadiennes

Cette fusion réduit le nombre des banques canadiennes à quinze; ce sont les suivantes: Canadian Bank of Commerce, Dominion Bank, Banque d'Hochelaga, Imperial Bank of Canada, Molsons Bank, Bank of Montreal, Bank of Nova Scotia, La Banque Provinciale du Canada, Standard Bank, Sterling Bank, Bank of Toronto, Union Bank of Canada, Weyburn Security Bank, La Banque Nationale.

Les affaires de la Banque Provinciale et de la Banque Nationale sont confinées à la province de Québec. Quant à celles de la Weyburn Security Bank, elles sont limitées à une région de la Saskatchewan.

RAPPROCHEMENT PUR ET SIMPLE

Ce que fit la France en 1871 et ce que fait aujourd'hui l'Allemagne

Mayence — L'"Echo du Rhin" publie fréquemment de petits tableaux comparatifs dont l'intérêt ne saurait échapper ni à nos ex-alliés ni aux neutres, s'ils les avaient par hasard sous les yeux.

Francfort 1871

Toutes les ressources de l'épargne française sont mises à contribution pour le payement de l'indemnité de guerre.

Les travaux publics devenus nécessaires à la suite du traité de paix de Francfort sont suspendus jusqu'au payement complet de 5 milliards.

Les travaux d'extension des villes sont suspendus; à Paris on abandonne le projet Haussmann; les Tuileries, la Cour des Comptes, le château de St-Cloud ne sont pas reconstruits.

Versailles 1919

Non seulement l'Allemagne néglige de mettre à contribution le capital privé, mais elle favorise l'exportation frauduleuse de ce capital à l'étranger.

Les deniers de l'Etat sont gaspillés pour des dépenses d'une urgence douteuse; l'Allemagne triple le nombre de ses fonctionnaires; elle construit des lignes de chemin de fer stratégiques; elle érige des constructions colossales, reconstruit sa flotte marchande et dépense des milliards de marks-or pour entretenir la résistance dans la Ruhr.

ROMAN FAMEUX AU CINEMA

On va adapter à l'écran "Maria Chapdelaine", le chef-d'oeuvre de Louis Hémon

Québec — On va tourner "Maria Chapdelaine", c'est-à-dire qu'on va adapter à l'écran l'immortel chef-d'oeuvre de Louis Hémon. Des opérateurs américains de cinématographe sont rendus dans la région de Péribonka et dans les environs où Louis Hémon a étudié les types admirables qu'il a décrits dans son livre.

Il ne faut pas s'étonner de cette entreprise commerciale en vue d'exploiter sur l'écran le roman qui a eu une vogue si retentissante et si méritée dans le monde littéraire. Quant au succès possible de pareille entreprise, c'est une affaire dont il est permis de douter. Des essais analogues ont été faits avec les plus grands chefs-d'oeuvre de la littérature française et ils n'ont pas eu le quart du succès de certains films représentant des histoires de la vie du "Far-West". C'est que les écrivains qui composent un roman sans préoccupation de l'écran omettent certaines choses que les initiés du cinéma considèrent comme essentielles. Ces détails omis par l'auteur seront sans doute ajoutés par les adaptateurs cinématographiques, et alors ce ne sera plus le roman tant aimé, mais un autre qui ne pourra pas être aussi beau, car il y manquera toujours le génie de Louis Hémon.

Il est à craindre aussi que, pour le film que l'on va tourner on commette la faute qui a été commise par un grand nombre de ceux qui ont commenté le livre de Louis Hémon et qui ont cru devoir étiqueter chacun des personnages en désignant un tel ou une telle de la région de Péribonka. C'est ainsi qu'on a prétendu que Maria Chapdelaine était Mademoiselle X... et que le père Samuel Chapdelaine était M. Z...

Nous avons eu l'occasion de rencontrer et connaître les personnes que des commentateurs mal avisés ont cru reconnaître comme ayant servi de modèles à Louis Hémon pour ses intéressants types. Et nous avons pu nous rendre compte qu'il n'y avait rien de plus faux. Les types de ce livre sont du domaine de la fiction, tout comme la trame du roman lui-même, et l'on perdrait son temps à les retrouver à Péribonka ou dans tout le reste de la région du lac Saint-Jean.

Si les adaptateurs de "Maria Chapdelaine" au cinéma suivent les pistes qui ont été fournies par les commentateurs en question, ils risquent de faire fausse route et de dénaturer absolument la pensée de l'auteur.

Cette entreprise commerciale donne une nouvelle raison de s'étonner du sort extraordinaire de Louis Hémon et de son fameux livre. Quand ce jeune Français arriva à Péribonka et s'engagea comme garçon de ferme chez un colon, il fut pris pour un vagabond et il ne voulut jamais rien faire pour détruire cette opinion qu'on avait de lui. Il travailla comme tout garçon de ferme, faisant causer les habitants de l'endroit et manifestant un grand esprit d'observation, mais ne prenant jamais aucune note. Il se réservait cependant une demi-journée par semaine pour écrire. C'est alors qu'il réunissait les notes accumulées durant la semaine dans sa tête. Quand il partit, personne à Péribonka ne soupçonna que là venait de vivre durant un an, un écrivain qui allait faire connaître Péribonka dans tout l'univers.

Le savait-il lui-même? Il écrivit son roman à Montréal et l'envoya à Paris chez un de ses amis, puis il alla se faire tuer banalement par un train de chemin de fer dans l'Ontario, avant même d'avoir eu le plaisir de lire son roman imprimé. Et le tirage de "Maria Chapdelaine" atteint aujourd'hui le million. Et ce roman est traduit dans plusieurs langues. Et voici qu'on l'a adapté au cinéma.

Louis Hémon a-t-il voulu tout cela? Il est peu probable. Et d'ailleurs tout cela serait-il arrivé s'il avait vécu? C'est encore moins probable.

DE LA LIQUEUR INSAISISSABLE

Une décision du magistrat Dubuc qui embarrasse les fonctionnaires de la tempérance

Les fonctionnaires chargés de l'administration de la loi de tempérance au Manitoba estiment que la province est toute grande ouverte aux contrebandiers des Etats-Unis, à la suite d'une décision rendue lundi par le magistrat Albert Dubuc en cour de police provinciale.

Celui-ci a décidé en effet que la liqueur saisie dans une automobile appartenant à un citoyen des Etats-Unis et qui est exportée aux Etats-Unis ne peut être saisie par les fonctionnaires de la loi de tempérance du Manitoba.

Ces derniers sont alarmés de la décision du magistrat. Ils déclarent qu'elle n'est pas seulement contraire à l'usage mais qu'elle exclut de la province les pouvoirs de réglementation accordés en vertu de la loi de tempérance du Manitoba.

Un cas intéressant

Il y a deux semaines, C.-W. Ross, du département des douanes, accompagné d'un sergent de la police montée, saisissait une automobile chargée de liqueurs à Norwood. L'auto était supposée être la propriété de L.-H. Harvey, un Américain bien connu à Winnipeg. En vertu de la loi de tempérance du Manitoba, Harvey fut poursuivi pour possession de liqueurs dans un endroit autre qu'une maison d'habitation. Il fut démontré en cour que l'auto, un Cadillac, était un auto américain. Les témoins de la couronne témoignèrent que Harvey avait assuré qu'il emmenait la liqueur aux Etats-Unis.

Pas d'infraction à la loi

Le défenseur de Harvey fit valoir que du moment que la liqueur avait été trouvée sur un auto américain et était exportée aux Etats-Unis, en vertu de la décision du conseil privé qui établit que la loi de tempérance du Manitoba ne peut agir en restriction du commerce international, il n'y avait pas eu infraction de la loi.

Le magistrat Dubuc admit ce point, mais fit observer que la simple parole d'un accusé ne pouvait être acceptée comme une preuve que la liqueur saisie était destinée aux Etats-Unis. Dans le cas présent, néanmoins, il était finalement convaincu que la liqueur traversait la frontière.

NOUVELLE GUERRE EN EUROPE

Un sénateur américain la déclare imminente et inévitable

New-York — Le sénateur Reed Smooth, de l'Utah, président de la commission des finances du Sénat américain, qui vient d'arriver d'un voyage de trois semaines en Europe, a fait un tableau pessimiste de la situation économique et politique européenne. Il dit qu'une autre guerre ne tardera pas à se déclancher à moins qu'une prompte action ne soit prise pour l'éviter.

La haine est grande entre l'Allemagne et la France, dit-il. Le sénateur Smooth ajoute que si les nations n'en viennent pas à une entente immédiate, la guerre est inévitable.

"Je savais que la situation était mauvaise, dit le sénateur américain, mais j'ai été étonné lorsque je me suis rendu compte de la situation telle qu'elle est. L'Allemagne fera de nouveau la guerre à la France. Ça peut être dans 50 ans, mais la guerre aura lieu."

Le sénateur croit que la France a raison de forcer l'Allemagne à payer ce qu'elle doit. Il dit que la situation dans la Ruhr est très critique.

CONGRES DES SYNDICATS CATHOLIQUES

Il remporte un très beau succès — Les principales questions qui y ont été étudiées — L'accueil que lui a fait la presse

Le congrès des syndicats catholiques tenu ces jours derniers à Québec a pleinement répondu aux espérances de ses promoteurs. Ses séances, qui ont duré cinq jours, ont témoigné hautement de la vitalité de cette oeuvre.

Pour mesurer tout le chemin parcouru, il faut se reporter à dix ans en arrière, à la naissance du premier syndicat ouvrier catholique et national dans la province de Québec: la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord. C'était une bien modeste entreprise: un grand industriel soucieux du bien-être physique et moral de ses employés l'avait fondée de concert avec Mgr Lapointe, un des plus vigoureux esprits de notre province, un batisseur d'oeuvres sociales et le grand champion de la lutte contre le travail du dimanche.

Oeuvre d'abord locale

L'oeuvre était essentiellement locale et pour le moment n'avait point d'autre but que d'aider à la solution de la question ouvrière dans la nouvelle région industrielle de Chicoutimi. On avait bien choisi le terrain pour cette expérience. Les syndicats neutres ne s'y étaient pas encore implantés et la mentalité ouvrière était excellente. A tout cela s'ajoutait le fait que le plus grand industriel de la région croyait fermement à la nécessité du syndicat ouvrier catholique.

Le succès vint rapidement et l'essai local fut fructueux. Les fervents de la question sociale qui doutaient, dans les autres villes, de la possibilité de répondre à l'appel des Souverains Pontifes et d'y créer des syndicats catholiques dans des milieux déjà partiellement, sinon totalement, conquis par les syndicats neutres, reprirent courage et se sentirent stimulés par le succès de la Fédération Mutuelle Ouvrière du Nord.

Les syndicats catholiques surgirent comme par enchantement. Ce fut Québec, Thetford Mines, Lévis, Trois-Rivières, Hull et finalement Montréal, le centre le plus contaminé par la propagande des syndicats neutres. Au fur et à mesure que les syndicats se constituaient, on sentait le besoin de se fédérer, de se grouper plus intimement, d'adopter un programme général d'action. A vouloir agir chacun pour soi, il y avait le risque à peu près certain de végéter et de piétiner sur place. En se fédérant, on profiterait de l'expérience des uns et des autres. Puis il y aurait l'influence du nombre auprès du public. C'est ainsi que l'on arriva à la Fédération des Travailleurs catholiques du Canada.

La Fédération des travailleurs catholiques

La conquête des milieux ouvriers catholiques fut assez facile. L'internationalisme des syndicats neutres la favorisa. Il répugne fondamentalement aux ouvriers catholiques de notre province de prendre leur mot d'ordre aux Etats-Unis, de se faire dicter leur conduite par un Gompers et de recevoir de Minneapolis ou n'importe quelle autre ville américaine une direction quelconque dans leurs relations avec leurs patrons. Notons-le en passant, ce sentiment se généralise dans notre province même chez ceux qui font partie des syndicats neutres et ne sont ni catholiques ni de notre race.

S'implanter dans les milieux ouvriers n'était qu'un premier pas, tout important qu'il fût. Il fallait se faire reconnaître des pouvoirs publics. Même à Québec, l'on entretenait une certaine méfiance vis-à-vis des syndicats catholiques. On leur prêtait quelque chose du radicalisme des syndicats neutres. Si l'éducation de la mentalité ouvrière était faite, celle de la classe dirigeante restait à faire. Même chez les meilleurs, l'on répugnait à l'idée du syndicat ouvrier, fût-il même catholique et national.

Les autorités provinciales se laissèrent convaincre sans trop de difficulté. Ottawa fut beaucoup plus difficile. L'Internationale y disposait d'une grande influence et l'esprit protestant de la plupart des membres du cabinet fédéral se refusait à admettre les syndicats catholiques. La Fédération des Travailleurs Catholiques doit, dans une large mesure, à l'appui de l'honorable Lapointe, ministre de la marine, d'avoir pu se faire entendre à Ottawa. Elle avait eu en outre, aux yeux des gouvernants, le grand mérite d'être devenue une force: argument irrésistible auprès des gouvernements.

Quand s'ouvrit le dernier congrès à Québec, l'honorable King, premier ministre du Canada, et l'honorable Taschereau, premier ministre de la province de Québec, crurent devoir exprimer aux congressites leur regret de

(A suivre en page 4.)

IL FAUT AGIR TOUT DE SUITE

Sir Adam Beck, le président de la Commission hydro-électrique d'Ontario, vient de dénoncer à l'attention de ses concitoyens les procédés singulièrement cavaliers des gens de Chicago, qui, au mépris de tous les droits, même le plus usuel de tous, le droit coutumier, comme d'ailleurs au mépris des conventions et traités, détournent pour leurs besoins les eaux du Lac Michigan en quantité de beaucoup plus considérables que celles autorisées par les accords conclus entre les Etats-Unis et le Canada.

Nous sommes heureux de voir sir Adam sonner lui aussi le tocsin; l'autorité dont il jouit dans sa province donne à son avertissement un poids qui, sans doute, pèsera dans la balance.

Il n'est que temps d'éveiller l'opinion publique à cet égard; nous-même avons déjà poussé un cri d'alarme à l'occasion récente de nouvelles propositions de Chicago apportées en Canada par des ingénieurs, grands prometteurs de projets soi-disant compensateurs.

Une chose ressort évidemment de cette ambassade auprès d'Ottawa, en passant par Toronto et Québec: les autorités de Chicago, non satisfaites du surplus inautorisé d'eau du lac qu'elles détournent déjà, se préparent à d'autres détournements, et ceux-là fort considérables. On cherche à nous jeter de la poudre aux yeux, à nous amuser par de captieuses promesses de travaux soi-disant compensateurs, pendant qu'on travaille à Chicago à escamoter la muscade.

Au début la captation d'un certain volume des eaux du lac Michigan fut concédée, après étude et discussion entre Washington et Ottawa, pour permettre à Chicago de drainer son système d'égouts.

Il y avait là une question sanitaire légitime, et le Canada a, en bon voisin, consenti à des concessions pour l'intérêt de Chicago. Mais après le canal de drainage est venue l'ambition de tirer parti de l'énergie hydro-électrique, et maintenant il ne s'agit rien moins que d'un canal reliant les eaux du lac Michigan à celles du Missisipi.

Pour peu que nous laissions faire, avant bien des années les eaux du lac Supérieur et du lac Michigan se trouveront détournées de leur cours actuel pour aller se déverser dans le Missisipi. Que deviendra alors le Saint-Laurent?

Sir Adam, lui, ne voit dans ce détournement illégal par Chicago que le côté de l'énergie hydro-électrique, qui est, pour l'heure, la question à l'ordre du jour en Ontario.

Il a raison, sans doute, à son point de vue, mais ce n'est pas le seul ni même le plus important; tant s'en faut.

La grande question, celle qui domine au point de vue national, c'est celle du niveau du Saint-Laurent, avec son corollaire inévitable: ses conditions de navigation.

Déjà les eaux détournées à Chicago ont eu pour résultat de faire baisser le niveau moyen, à Montréal, de 7 à 8 pouces, et nul barrage ni travail artificiel ne peut permettre de remédier à cette baisse du niveau, mais, bien au contraire, ne pourrait qu'aggraver la situation.

N'est-il pas temps pour le gouvernement fédéral de faire preuve d'énergique initiative auprès des Etats-Unis afin d'arrêter les ambitieux et désastreux projets de Chicago?

La députation de Montréal devrait sans tarder organiser la défense. Ce n'est pas quand Chicago aura exécuté les travaux projetés qu'il sera temps d'agir; c'est avant, c'est tout de suite.

UNE AFFICHE

Cette affiche verte n'avait pas tout d'abord retenu mon attention. Il y en avait tant d'autres sur le mur. Il y en avait de toutes les couleurs. Il y en avait même avec des dessins aimables invitant à des spectacles ou à des villégiatures. D'autres, et c'étaient celles-là qui m'intéressaient, car tout le monde aujourd'hui est en quête d'un [illegible] ... Elle ne porte que cette indication: **Action populaire, "editions Spees", 17 rue Souflot, Paris.** Mais je la trouve singulièrement éloquente et émouvante. Lisez-la et vous penserez comme moi. Peu à peu, comme je la copiais, [illegible]

Congrès des Syndicats Catholiques

(Suite de la page 3)

ne pouvoir pas assister à leurs délibérations.

Voilà qui atteste hautement le progrès des syndicats catholiques. Une autre preuve non moins convaincante, c'est le souci que prend la presse de notre province des faits et gestes de la Fédération des Travailleurs Catholiques. La colonne ouvrière, jadis toute entière consacrée à l'Internationale, est aujourd'hui aux syndicats catholiques. Cela n'a rien d'étonnant au **Devoir**, à l'**Action Catholique**, au **Droit**. Mais c'est un symptôme très consolant quand c'est le cas de l'**Evénement** et du **Soleil**, de Québec, de la **Presse** et de la **Patrie**, de Montréal.

Succès du congrès

Le Congrès de Québec n'a déçu personne. Il aura un profond retentissement dans toute notre province. L'effectif de nos syndicats s'est maintenu au moment où celui de l'Internationale diminuait d'un quart. C'est de nature à accroître la confiance du public dans les syndicats catholiques, car il n'y a rien comme de réussir. La nature des délibérations du congrès n'aura pas une moins forte influence. Les syndicats se sont occupés de leurs affaires. Beaucoup des questions étudiées n'offrent aucun intérêt public. Elles ont trait à la régie interne des syndicats. Il en est d'autres dont l'importance ne saurait être ignorée. Signalons-en quelques-unes.

Coopératives d'achat et de consommation

Il y a tout d'abord celle des coopératves d'achat et de consommation. Depuis longtemps les chefs du syndicalisme catholique dans notre province prêchent à nos ouvriers la nécessité de recourir à ces coopératives pour diminuer le coût de la vie. Plusieurs essais locaux ont été faits. Leurs résultats ont été soumis au congrès avec la conséquence que tous les délégués se sont déclarés favorables à ces coopératives.

Loi des accidents du travail

La loi des accidents du travail a besoin d'une réforme. Il est admis de tous qu'elle ne rend pas justice à l'ouvrier et que son fonctionnement laisse à désirer. Le gouvernement avait promis de la modifier, mais il n'en a rien fait. Le Congrès a réclamé, avec énergie, la constitution d'une commission d'étude, dont feront partie des ouvriers, et qui soumettra un nouveau projet de loi au gouvernement.

Le Congrès a approuvé, avec quelques amendements, le texte d'un projet d'incorporation des syndicats professionnels. Si la législature le ratifie, nos syndicats auront à l'avenir une existence légale, semblable à celle des sociétés incorporées.

Conseil supérieur du travail

Une autre initiative du congrès qui devrait, avant peu, donner de féconds résultats, c'est la création d'un conseil supérieur du travail. Les syndicats catholiques ne font pas de politique et n'en feront jamais. La question a été tranchée, semble-t-il pour toujours, au dernier congrès. Mais il n'en faut pas moins se faire entendre des gouvernants. L'expérience a démontré que ceux-ci font trop souvent la sourde oreille aux réclamations des ouvriers et qu'ils sont très enclins à oublier leurs engagements. Souvent, ce n'est pas par mauvaise volonté. On ne comprend pas les besoins de l'ouvrier et l'on n'a pas le temps de les étudier. Pour simplifier la difficulté, on ne s'en occupe pas. Le Congrès croit qu'un conseil supérieur pourra remédier à cela. Ce conseil comprendra des ouvriers, des patrons, des agriculteurs, des députés et des conseillers législatifs. Ils étudieront les demandes des ouvriers et soumettront à la législature les conclusions de leurs délibérations.

Travail du dimanche

Une des dernières questions étudiées par le congrès a été celle du travail du dimanche. Notre province s'industrialise rapidement. Il en est résulté, chez plusieurs patrons, surtout dans les petites villes industrielles, une malheureuse habitude de faire travailler leurs ouvriers le dimanche. Le mal est déjà vieux de quelques années. L'épiscopat a protesté, mais en vain. On en a appelé au gouvernement, qui s'est contenté de répondre: traduisez les violateurs devant les tribunaux. La loi est formelle: ils seront condamnés.

Le gouvernement a pris la tangente. Les syndicats ouvriers ne veulent pas lâcher prise. La loi, ont-ils déclaré, n'a pas besoin d'être changée. Elle est suffisamment rigoureuse. Tout ce qu'il y a à faire, c'est de la mettre en vigueur. C'est pouquoi nos ouvriers réclament du gouvernement la nomination d'inspecteurs spéciaux avec l'autorisation de poursuivre au nom du gouvernement.

Il n'y a point de doute que si le gouvernement fait droit à cette requête et que si ces agents remplissent bien leur devoir, nous en aurons bientôt fini avec le travail du dimanche, véritable disgrâce pour notre province, et mal qui ne tardera pas à donner des fruits de mort. La déchristianisation de nos ouvriers les conduira au radicalisme.

Le congrès et la presse

Comment la presse de notre province a-t-elle jugé ce congrès?

Il n'y a eu qu'une seule voix discordante et, à vrai dire, négligeable; celle d'un organe ouvrier neutre de Montréal. Toute la presse, tant anglaise que française, s'est montrée sympathique au congrès de Québec et lui a accordé une large publicité.

L'**Evénement**, de Québec, qui n'a pas toujours été sympathique à ces syndicats catholiques, résume assez bien le sentiment général quand il écrit:

"Ces unions ouvrières sont formées dans le but d'aider à l'avancement de leurs sujets, mais sans esprit d'agression contre les autres classes de la société. En s'en tenant à ce principe, les syndicats nationaux éviteront l'écueil qui menace de naufrage un si grand nombre d'associations ouvrières du Canada et de l'étranger.

"Cette discrétion des syndicats nationaux (leur refus de s'occuper de politique), loin de leur nuire dans leurs activités publiques, leur vaudra des sympathies précieuses. En cette province comme ailleurs, on ne peut guère contre l'opinion. Lorsqu'on a de justes causes à faire valoir, des recommandations à présenter, des redressements à obtenir, on a besoin de la bonne volonté des gouvernements et du public. Le tact, la prudence et la diplomatie sont aussi nécessaires à l'artisan qui demande justice qu'au plus brillant avocat plaidant devant le plus équitable des juges.

"Par leur tenue à ce dernier congrès, les syndicats nationaux catholiques ont donné un leçon salutaire à la société. Ils auront, dans l'avenir comme par le passé, à présenter des suppliques aux autorités civiles et ils se serviront de tous les moyens légitimes pour les faire triompher. Mais ils entendent bien rester dans les bornes de l'ordre social, et les autres classes savent qu'elles peuvent compter sur la charité de nos ouvriers comme ceux-ci espèrent bien qu'ils peuvent toujours obtenir justice. Que cet excellent esprit continue de prévaloir et la province de Québec restera longtemps le pays le plus heureux du monde entier."

Ce dernier paragraphe résume bien l'impression qu'a laissée du congrès de Québec [illegible] qui ont assisté à ses délibérations: nos ouvriers ont conquis la sympathie des autres classes.

Hector HEROUX.

NOTES LOCALES

[illegible] prochain, Labor Day.

[illegible]

réponse, avec le consentement de leurs représentants.

On annonce que l'on pourra se procurer de la bière des brasseries dans une quinzaine de jours.

Ouverture de la chasse aux canards le 15 septembre. Les chasseurs n'ont pas besoin de se presser, il y en a en masse.

Réponse au télégramme de condoléances du Maire Swain

THE WHITE HOUSE
Washington.

August 8, 1923.

Honorable R. J. Swain,
Winnipeg, Manitoba.

My dear Mr. Mayor:

The President has received your kind message, and has asked me to express to you and to the citizens of the City of St. Boniface his sincere appreciation.

Such a message is a source of both encouragement and help at this time, and only the urgent press of other matters prevents a personal acknowledgment.

Very truly yours,

(Sgd) E. T. Clark
Secretary.



CITE DE ST-BONIFACE

PROCLAMATION

Je, soussigné, Maire de la Cité de St. Boniface, proclame par les présentes, l'après-midi de

JEUDI

le 30 août, 1923

et l'après-midi de

VENDREDI

le 7 septembre, 1923

DEUX DEMI-JOURS DE FETE CIVIQUE et j'invite tous les citoyens de cette Ville à bien vouloir observer ces deux demi-jours de fête, et en conséquence à fermer leurs établissements et à suspendre leurs affaires en général.

R. J. SWAIN,
Maire.

St. Boniface, Man., ce 28ème jour d'août, 1923.